

LA BASSORIA



EDITO

Ce mois-ci ça y est !

C'est le mois de l'enquête publique pour l'élaboration de notre PLU.

Celle-ci a pour but de vous informer sur le prochain document qui régira notre commune en matière d'urbanisme et de recueillir votre opinion et vos suggestions avant l'adoption définitive du PLU.

Cette étape vous permet pendant 31 jours de consulter le projet mais aussi les différents avis rendus par les personnes publiques associées (Etat, Région, Département, Communes avoisinantes...). Elle vous ouvre la possibilité de faire des remarques soit sur le registre ouvert à cet effet ou par mail à l'adresse dédiée suivante plulaboissiereecole@gmail.com, soit directement au commissaire enquêteur qui sera présent 12 heures sur cette période de 31 jours.

Ce dernier a été nommé par le Tribunal administratif. Il est à ce titre indépendant et impartial. Il recueillera vos observations et y répondra lors de son rapport.

Les modalités de cette enquête sont reprises dans cette parution, mais aussi sur notre site internet et dans les affichages communaux.

Votre avis nous intéresse et viendra, soyez-en sûrs, enrichir notre réflexion.

A.F GAILLOT

Enquête publique : « extrait de l'avis à la population »

Le public pourra consulter le dossier d'enquête sur support papier et présenter ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie de LA BOISSIÈRE-ÉCOLE aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit les mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 9h30 et de 16h30 à 17h30, le mercredi de 10h à 11h et le samedi de 10h à 11h.

Le dossier d'enquête pourra être consulté dans les mêmes conditions que précédemment sur un poste informatique. Le dossier d'enquête pourra être consulté sur internet à l'adresse www.mairie-boissiere-ecole.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de PLU et consigner éventuellement ses observations, sur le registre d'enquête ou par voie électronique à l'adresse (dans ce cas, noter en objet du courriel « Observations PLU pour commissaire enquêteur ») : plulaboissiereecole@gmail.com ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie (21, rue des Écoles – 78125 LA BOISSIÈRE-ÉCOLE)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de La BOISSIÈRE-ÉCOLE les :

**03/05/2018 de 9 heures à 12 heures,
14/05/2018 de 15 heures à 18 heures,
28/05/2018 de 9 heures à 12 heures,
02/06/2018 de 9 heures à 12 heures.**



Mobilité

La communauté d'Agglomération Rambouillet Territoire met à votre disposition un site de covoiturage pour les trajets courts : www.rt78-covoiturage.fr

C'est un mode de transport fiable et une solution économique pour réduire les coûts de transport.

Il est de plus convivial et écologique pour vos déplacements ponctuels et réguliers.

L'inscription est gratuite.



● Site internet

Le site internet de la commune est à votre disposition pour vous informer des différents événements prévus ou à venir, de l'histoire de notre commune, des documents d'urbanisme à remplir pour un de vos projets, des entreprises présentes sur notre territoire, il vous permet aussi dans l'onglet **vo**tre **espace** de faire des suggestions ou des propositions.

N'hésitez pas à l'utiliser, vos suggestions nous intéressent : mairie-boissiere-ecole.fr

● LE SICTOM

Propose aux administrés du Syndicat de la Région de Rambouillet une visite du centre de tri du SITRE-VA.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire via le site internet du SICTOM pour la prochaine visite qui aura lieu le vendredi 8 juin.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRÈS DU SICTOM DE LA RÉGION DE RAMBOUILLET.

<http://www.sictomregionrambouillet.com/formulaire-dinscription-visite-du-centre-de-tri/>

Budgets 2018

1- Commune :

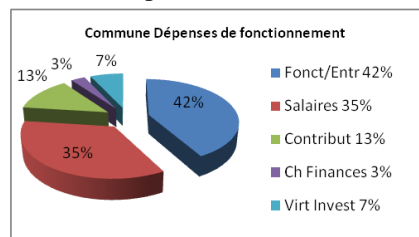
- Compte Administratif 2017 :

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 se traduit par un excédent cumulé de 432 432,99€ (+503 495,85 pour le fonctionnement et -71 062,86 pour l'investissement). Le déficit au niveau investissement s'explique par le financement par la commune sur fonds propres des équipements et travaux depuis ces dernières années. La capacité réelle d'autofinancement sur l'exercice représente 67 000 €.

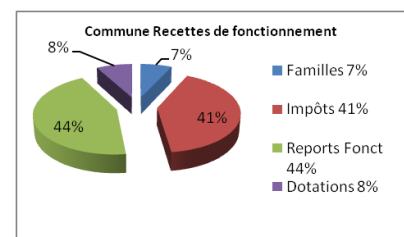
- BUDGET 2018 :

La section de fonctionnement du budget commune 2018 présentée en équilibre s'élève à 989 286,99 € (Budget 2015: 1 033 471,52 €, Budget 2016 : 1 028 638,82 €). La diminution des reports a conduit à une analyse rigoureuse afin de poursuivre le maintien sur 2018 les taux d'imposition 2012 de la part communale des taxes d'habitation et foncières.

Dépenses



Recettes



La section investissement du budget 2018 en équilibre s'élève à 670 465,66€ dont un déficit cumulé de 71 062,86 €. L'équilibre budgétaire est réalisé grâce à un virement de la section de fonctionnement de 67 64,80€.

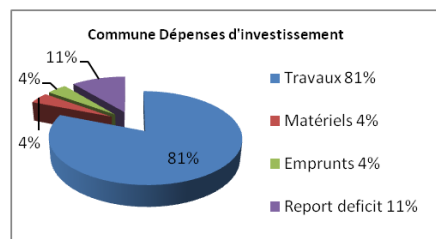
Sont principalement programmés en travaux :

- réfection avec enfouissement des réseaux de 310m rue des écoles 450 000 €
 - reprise du toit terrasse de l'école : 11000€
 - travaux d'aménagement à la bibliothèque : 6 000€
 - travaux d'isolation mairie : 3 800€
 - travaux de voirie (point à temps, etc..) : 18 400€
 - travaux de sécurité (extincteurs, alarme, contrôles obligatoires) : 6 500€
 - amélioration de l'éclairage 1 800€
 - prestation de maîtrise d'œuvre pont du passoir, sol de la garderie (en vue d'une nouvelle construction du centre de loisirs à inscrire dans un contrat rural) : 9 500€
- La reprise de la voirie rue des écoles est financée à 70% HT par le département tout comme les travaux d'aménagement de la bibliothèque sera la grosse opération budgétaire 2018 pour laquelle un prêt de 230 000€ sur 15ans viendra équilibrer les recettes d'investissement.

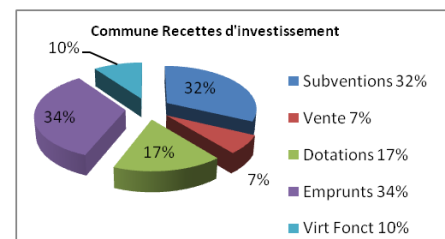
En investissement matériel il est prévu :

- une augmentation des cases du columbarium : 3 800€
- le remplacement de matériel informatique : 2 000€
- l'acquisition de matériel technique (dont un échafaudage) : 3 200€
- l'installation d'un coin cuisine pour le personnel mairie : 3 000€

Dépenses



Recettes



Une opération de 13 logements sur le site du presbytère démarrera au cours de l'exercice 2018.

2-Assainissement :

- Compte Administratif 2017:

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 se traduit par un excédent de 473 816,65 € (+20 961,19 en exploitation et +452 855,46 en investissement), reports importants en section investissement liés à l'emprunt souscrit en 2015 pour payer la station et le solde des subventions encaissées en 2016.

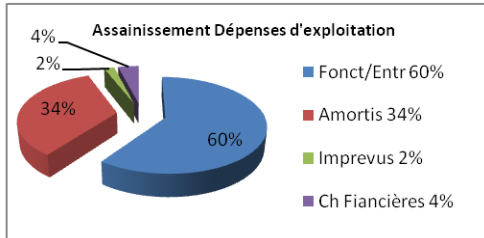
Au niveau de la section investissement les reports permettront d'envisager éventuellement une extension des réseaux lors de la concrétisation d'un développement immobilier sur la partie basse de la Boissière dans le cadre du nouveau PLU.

- BUDGET 2018 :

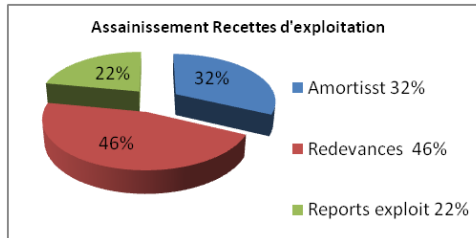
La section d'exploitation du budget présentée en équilibre s'élève à 97 619,83€. Désormais la maîtrise du coût d'entretien de la nouvelle station permet le maintien de la redevance pollution passée au 1^{er} juillet 2017 à 1,80€ HT.

En terme de recettes sont budgétées le reversement de la redevance assainissement payée par les administrés sur leur facture d'eau et le report cumulé des excédents d'exploitation.

Dépenses

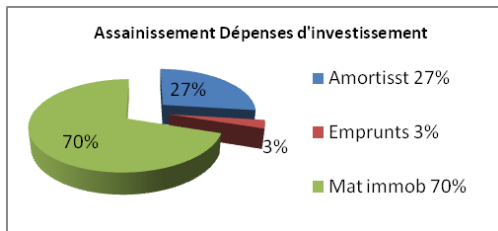


Recettes

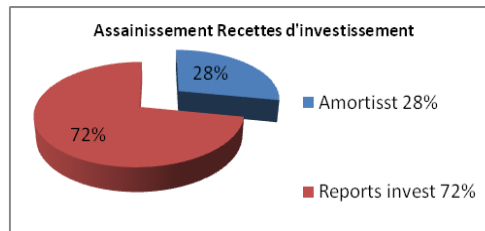


La section investissement présentée en équilibre s'élève à 627 814,65€. Ces fonds pourront permettre en cas de besoin l'extension du réseau d'assainissement selon des propositions de développement dans le cadre de la mise en place du nouveau Plan Local d'Urbanisme et le remplacement d'organes de la station en cas de panne.

Dépenses



Recettes



Au niveau du budget communal le principe retenu a été pour ne pas augmenter les taxes d'imposition grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des travaux d'investissement financés en grande partie par recours à l'emprunt afin de ne pas exercer une pression trop grande sur la section fonctionnement par un virement de section.

Au niveau du budget assainissement la maîtrise de l'entretien de la station et le report important en section investissement n'ont pas nécessité d'augmenter la taxe communale d'assainissement. G.D

Taxes locales et d'assainissement

Deux types de taxes concernent les administrés de la commune de la Boissière- Ecole assises sur le foncier et sur l'assainissement. L'équipe municipale aurait pu envisager une augmentation de leur taux, elle a préféré maintenir leur taux afin de ne pas alourdir la pression fiscale des administrés.

Budget commune

Au niveau des travaux une charge importante est générée par la réfection de 310m de chaussée (de l'épicerie au 13 rue des écoles) avec enfouissement des réseaux d'un montant de 450 000€ TTC financée par le département à hauteur de 70% HT sur un plafond de 220 000€ TTC. Plutôt que de s'orienter vers une augmentation des taxes locales, il a été décidé de s'orienter pour la part communale vers un emprunt pour un montant de 230 000€ sur 15ans. Ce choix s'explique d'autant plus que la commune supporte en 2018 la dernière annuité d'emprunt contracté pour la construction de la salle d'activité.

Les taux des taxes foncières (partie commune) restent inchangés par rapport aux années (Précédentes : Taxe d'habitation : 5,02% Taxe foncier bâti : 6,47% Taxe foncier non bâti : 46,14%)

Ces taux restent faibles par rapport à de nombreuses communes des environs.

Assainissement :

La taxe communale de collecte et de traitement des eaux usées vient abonder les recettes d'exploitation (40 000€). Le bon fonctionnement de la nouvelle station, assuré par le prestataire permet de dégager des économies, il est inutile de procéder à une nouvelle augmentation de la part locale de la taxe sur les eaux usées (1,80 HT depuis juillet 2018). Parallèlement le reliquat important en section investissement n'obligera pas à un transfert de section en cas de panne sur la station.

G.D

● A noter aux Chanterelles

Deux grands événements pour ce mois de mai 2018 pour les élèves des Chanterelles.

Le mardi 15 mai, une rencontre sportive organisée par Rambouillet Olympique permettra aux élèves de l'école Hériot et ceux des Chanterelles de partager Place Saint Jean un moment de convivialité autour de dix épreuves. La constitution d'équipes « panachées » d'âge et d'écoles différents va leur permettre de mieux faire connaissance et de créer des liens entre nos deux écoles.

Le mardi 29 mai, les élèves des Chanterelles exposeront en fin d'après-midi leurs travaux de cette année en salle d'activités. N'hésitez pas à venir découvrir leurs réalisations et le fruit de leur travail.

● Bénévolat...



L'association « Les petits frères des pauvres » implantée depuis janvier 2016 à Rambouillet accompagne une vingtaine de personnes âgées isolées, malades ou en grande précarité

Leur souhait serait d'étendre leur action sur les communes rurales situées à l'ouest de Rambouillet. Les « petits frères des pauvres » ont besoin de bénévoles pour créer une équipe sur ce territoire.

Contacts :

François Debut : 06 95 86 18 82 ou Valérie Du-terque : 06 79 75 59 13

● A noter...

**PROCHAINE RÉUNION
FÊTE DE L'ÉTÉ : LE 2 MAI
EN
SALLE DU CONSEIL 20H30**

Commune de La Boissière-Ecole

La Bassoria
Avril 2018 – n° 55

Directeur de la publication :
Anne-Françoise GAILLOT

**Comité de rédaction et
Commission communication :**
Anne Coër (responsable), Pascal
Le Menn, Gilles Durand, Isabelle
Maurel, Fabrice Bequet

Mairie de La Boissière-Ecole
tél : 01 34 85 01 25
Site web : www.mairie-boissiere-ecole.fr
Courriel : mairie.boissiere-ecole@wanadoo.fr



Naissances :

Rosie, Jeannine, Simone CASSERT née le 29 mars 2018

Décès :

Madame Nicole RAGANAUD épouse MESSIGNY décédée le 1er mars 2018 à La Boissière-Ecole

OUVERTURE MAIRIE

MARDI : 9 H - 11 H ET 16 H 30 - 17 H 45

MERCREDI : 9 H - 11 H

JEUDI : 9 H - 11 H ET 16 H 30 - 17 H 45

VENDREDI : 9 H - 11 H ET 16 H 30 - 17 H 45

SAMEDI : 10 H - 11 H

OUVERTURE EPICERIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

7h45 /13h30 et 15h45/19h30

Mercredi : Fermé

Samedi et Dimanche 8h00 /13h00

BIBLIOTHEQUE A LA MAISON POUR TOUS

Mercredi de 16h30 à 17h30

Samedi de 11h à 12h

La Chouette bibliothèque vous informe...



La prochaine "heure du conte" fêtera le printemps et les jardins le mercredi 16 mai à 16h. Exceptionnellement nous nous retrouverons place Saint Jean pour des histoires des chants et un goûter champêtre !

Le prochain club des lecteurs se tiendra le 18 mai à 18 h30 à la bibli. Comme d'habitude échanges sur nos lectures et apéro convivial.

Le projet "boîte à livres" avance bien et l'inauguration de la boîte aura lieu le jour de la fête de l'été le 23 juin 2018.

La réunion publique de début avril a permis de recueillir des idées et d'échanger sur son mode de fonctionnement. Elle sera installée à côté du Proxy et proposera des livres pour tous publics en "libre service".

Une charte en définira les conditions d'utilisation.

En résumé : emprunter, lire, rapporter, remplacer, échanger....

À bientôt à la Chouette bibliothèque !

Information SICTOM

Collecte des déchets :

Le contrat de collecte des déchets avec la société ESD s'achève en Juin 2018. Un nouveau contrat assis sur un nouveau cahier se mettra en place à cette date. De tradition les calendriers de collecte du SICTOM allaient du 1er mars année N au 31 Mars année N+1. Compte tenu de l'incertitude engendrée par le nouveau contrat de collecte le SICTOM a édité un calendrier couvrant la période d'Avril à Mai 2018 que vous pouvez consulter sur le site www.sictomregionrambouillet.com. Voici les dates des prochaines collectes :

- Ordures ménagères : tous les jeudis matin
- Emballages (poubelle bleue) : un vendredi sur deux 27 Avril, 11 Mai et 25 Mai 2018
- Verres : 23 Mai 2018.

Mi mai 2018, un nouveau calendrier sera porté sur le site internet du SICTOM pour la période de Juin à Décembre 2018. Ensuite un calendrier pour toute l'année 2019 sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Fermeture de la déchetterie de Gazeran :

Au 31 Mars 2018 la déchetterie de Gazeran a fermé. La commission européenne a mis en demeure 373 agglomérations françaises de se mettre en conformité au niveau assainissement, dont la ville de Rambouillet. Pour construire une nouvelle station sur le site de Guéville à proximité de l'existant il a fallu dans le projet récupérer les terrains environnants donc ceux de la déchetterie. Pour les utilisateurs de la déchetterie de Gazeran vous devez désormais vous rendre :

A Rambouillet Rue L.Gousson Tel : 01.34.83.27.17

A Droue/Drouette Lieu dit queue d'hirondelle Tel : 02.37.83.62.84

A Pierres 2 rue du Clos de Marolle Tel : 02.37.27.53.57

A Nogent le Roi ZI du Poirier Tel : 03.37.51.96.53

A propos des chenilles processionnaires

Afin de compléter ce qui a déjà été écrit dans la Bassoria n°50 de Mai/juin 2017, je souhaitais faire le point sur certaines idées reçues concernant la lutte contre les chenilles processionnaires. Depuis quelques années des colonies ont envahi l'Ile de France en liaison avec les variations climatiques constatées. Le cycle de reproduction se déroulent en plusieurs étapes :

- Ponte d'œufs par un papillon nocturne au sommet des pins.
- Ecllosion des larves en chenilles.
- Descente des chenilles en procession le long des troncs des arbres (pins, chênes).
- Enfouissement dans le sol et formation de chrysalides.
- Transformation en papillon.

Un risque pouvant être grave existe lors de la descente au sol des chenilles provoquant des réactions allergiques chez l'homme et les animaux lors d'un contact avec la peau.

Il existe des parades plus ou moins efficaces :

- enlever les nids de chenilles dès leur apparition. (Difficulté car les nids sont au sommet des pins)
- installer des cerclages sur les arbres contaminés afin d'éviter leur descente au sol.
- poser des pièges à phéromones.

Contrairement à ce qui est véhiculé, l'efficacité des cerclages consiste à éviter la descente des chenilles au sol mais n'empêchera pas l'apparition de nouveaux nids l'année suivante déposés par les papillons. La municipalité consciente du problème est en train de poser des cerclages sur ses pins contaminés afin de réduire les risques (Eglise et place St Jean). Je vous signale en outre qu'au cours de l'hiver une campagne de destruction de l'ensemble des nids des pins appartenant à la commune avait été diligentée par un organisme compétent (65 nids avaient été détruits). L'agent communal a pour mission de contrôler régulièrement l'apparition de nouveaux cocons et de procéder le cas échéant à la pose de nouveaux cerclages.